PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale et interdépartementale de l'environnement, de l'aménagement et des transports

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)

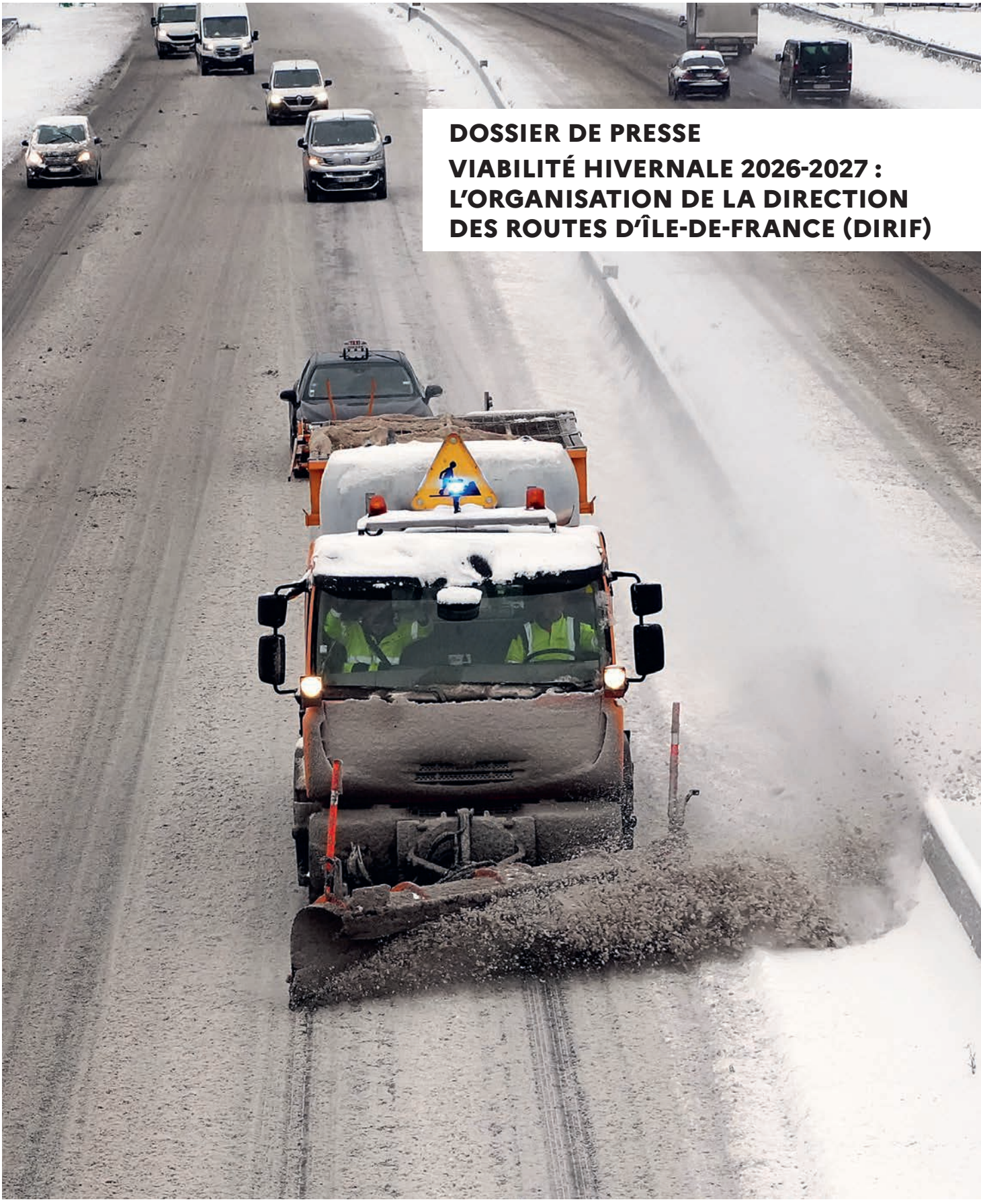

DOSSIER DE PRESSE

VIABILITÉ HIVERNALE 2026-2027 : L'ORGANISATION DE LA DIRECTION DES ROUTES D'ÎLE-DE-FRANCE (DIRIF)

LE DISPOSITIF DE VIABILITÉ HIVERNALE

Chaque année, un dispositif national est mis en place pour gérer les conditions météorologiques de l'hiver sur l'ensemble du réseau routier national : on parle alors de « viabilité hivernale ». Cette période exceptionnelle s'étend du lundi 16 novembre 2026 au lundi 15 mars 2027. Elle peut être reconduite si les conditions climatiques l'exigent.

Si les phénomènes hivernaux sont généralement de courte durée en Île-de-France, ils ont des conséquences qui peuvent rapidement affecter la capacité des Franciliens de se déplacer dans une région où les enjeux de circulation sont majeurs, en particulier sur le réseau routier national francilien.

Le changement climatique amène par ailleurs des phénomènes météorologiques de plus en plus violents et difficilement prévisibles.

C'est pourquoi la Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF), gestionnaire du réseau routier national francilien, adapte son organisation pour assurer la surveillance du réseau en période de viabilité hivernale, anticiper les actions de patrouillage et de traitement préventif sur le réseau mais également mettre en oeuvre les actions de salage nécessaires ainsi que de dégagement des voies de circulation.

LES IMPLANTATIONS DE LA DIRIF

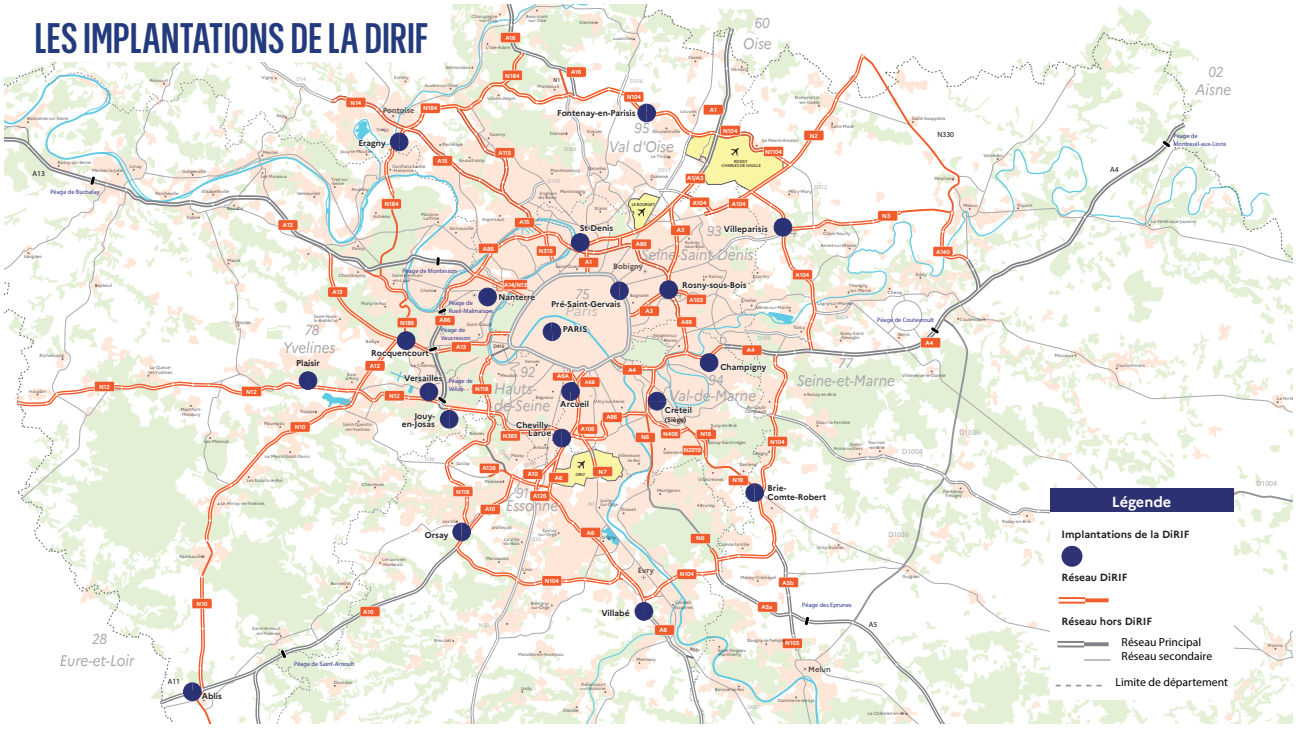
60
Oise
02
Aisne
95
Val d'Oise
93
Seine-Saint-Denis
75
PARIS
78
Yvelines
92
Hauts-de-Seine
94
Val-de-Marne
77
Seine-et-Marne
91
Essonne
28
Eure-et-Loir
Pontoise
Eragny
Fontenay-en-Parisis
St-Denis
Villeparisis
Bobigny
Nanterre
Pré-Saint-Gervais
Rosny-sous-Bois
Roissy-Charles de Gaulle
Roissy-en-France
Roissy-en-Brie
Roissy-en-Brie
Roissy-en-Brie

LE PLAN NEIGE ET VERGLAS EN ÎLE-DE-FRANCE

L'organisation de la DiRIF en période de viabilité hivernale s'inscrit dans le cadre du plan neige et verglas en Île-de-France (PNVIF) mis en place par la Préfecture de police de Paris.

UN PLAN ZONAL POUR ASSURER LA COORDINATION AVEC L'ENSEMBLE DES ACTEURS MOBILISÉS

À l'échelle de l'Île-de-France, la Préfecture de police de Paris coordonne l'ensemble des acteurs de la route (DiRIF, préfectures, départements, communes, sociétés concessionnaires d'autoroutes, etc.) impliqués dans la gestion des crises liées notamment à la neige et au verglas. Le préfet de police de Paris, également préfet de la zone de défense et de sécurité de Paris, mobilise l'ensemble des services compétents, en s'appuyant sur le secrétariat général de la zone de défense et de sécurité de Paris (SGZDS), chargé de la gestion de crise au niveau zonal, dès lors que l'évènement concerne Paris ou dépasse le périmètre d'un département.

L'objectif de cette organisation zonale est de prévenir les conséquences d'un épisode de neige ou de verglas sur les principaux axes d'Île-de-France en maîtrisant la gestion du trafic de poids lourds et de véhicules afin d'éviter le blocage en pleine voie de nombreux usagers et de coordonner l'assistance et le secours aux usagers qui seraient bloqués.

Le Plan Neige et Verglas en Île-de-France hiérarchise les axes routiers par rapport à leur fragilité à la neige et au verglas, en fonction de leur importance en termes de volume de circulation, ainsi que de leur importance économique ou stratégique (desserte des aéroports par exemple).

Ce plan zonal comprend 3 niveaux différents, qui sont activés par le préfet de police de Paris lors d'une prévision d'épisode météorologique hivernal, après consultation d'un comité d'experts.

Ce comité est constitué notamment de la DiRIF et de Météo-France et permet de prendre les mesures nécessaires à la préservation de la circulation routière en Île-de-France et de protéger les usagers de la route.

Le rôle de la DiRIF au sein du plan zonal

La DiRIF apporte son expertise auprès de la Préfecture de police de Paris pour aider à la prise de décisions en matière de gestion de trafic et pour proposer des actions de terrain adaptées s'inscrivant dans le cadre d'une coordination régionale, au regard de l'interdépendance des réseaux routiers.

À ce titre, le rôle de la DiRIF est multiple :

- Activation de son poste de commandement zonal (PCZ) à Créteil en fonction du niveau du plan zonal,
- Conseil sur les mesures de gestion de trafic à mettre en place, de piloter leur mise en œuvre et de coordonner l'action des exploitants routiers,
- Information des usagers de la route, notamment grâce aux panneaux à messages variables (PMV) situés sur son réseau et au service Sytadin d'information du trafic routier en temps réel,
- Appui aux forces de l'ordre sur le terrain pour la gestion des poids lourds et la fermeture préventive d'axes le cas échéant,
- Veille renforcée et remontée d'informations sur la situation du réseau et les éventuels usagers bloqués.

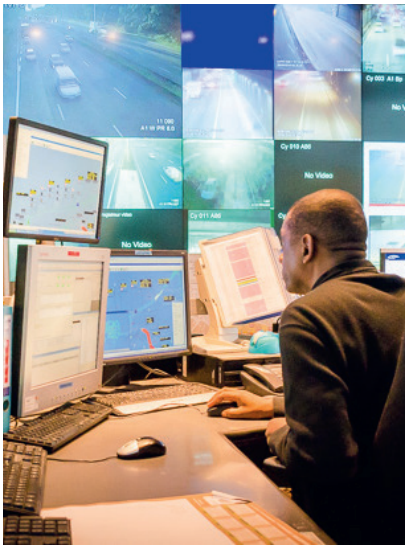

L'ORGANISATION DE LA VIABILITÉ HIVERNALE

La viabilité hivernale exige une logistique élaborée et la mise en œuvre d'importants moyens humains et matériels pour assurer la sécurité des usagers de la route. Au sein de la DiRIF, près de 600 agents sont mobilisés 24h/24, avec jusqu'à 160 agents pouvant être déployés simultanément sur le terrain, pour assurer la surveillance du réseau et l'organisation des interventions.

LES GRANDES ÉTAPES D'ORGANISATION DE LA DIRIF POUR LA VIABILITÉ HIVERNALE

1. Mobilisation d'un responsable d'intervention dédié au sein de chaque centre DiRIF pour déclencher les actions
2. Lancement des patrouilles sur le réseau pour surveiller les conditions de circulation
3. Déclenchement des interventions pour saler le réseau selon les circuits définis
4. Surveillance du réseau par les 4 postes de contrôle trafic et tunnel pour aider au déclenchement des interventions
5. Surveillance régionale du réseau par le centre de coordination du trafic
6. Activation du poste de commandement zonal en cas de crise pour faire le lien avec les préfectures et le ministère

Viabilité hivernale et protection de l'environnement

Lors de ses interventions, la DiRIF s'attache à trouver un point d'équilibre entre limitation de la dégradation des conditions de circulation et quantité de produits déversés. Si le sel est un produit naturel, il a néanmoins un impact sur l'environnement.

Les pratiques de salage sont strictement adaptées aux besoins. Le sel épandu est ainsi très fortement dilué avant d'atteindre les milieux naturels. Les aires de stockage de sel au sein des centres d'entretien et d'intervention du réseau sont également adaptées de façon à limiter les fuites et le ruissellement.



L'IMPACT DE LA FERMETURE A13 SUR LA VIABILITÉ HIVERNALE

L'autoroute A13 est fermée dans le sens Paris-province du 16 novembre 2026 au 31 août 2027, soit pendant toute la durée de la période de viabilité hivernale 2026-2027, pour permettre les travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud.



Cette fermeture a deux conséquences principales sur le dispositif de viabilité hivernale déployé par la DiRIF : d'une part, elle justifie un plus haut niveau de service sur les autres axes de l'Ouest francilien afin de rendre la région plus résiliente en cas d'épisode intense. D'autre part, elle nécessite l'adaptation des moyens habituellement déployés sur l'A13.

La DiRIF va ainsi renforcer le traitement de la RN118, particulièrement sensible, par un redéploiement des moyens dédiés à l'A13. Par ailleurs, de nouveaux scenarios d'exploitation et de traitement spécifiques à cette situation ont été élaborés en lien avec la Préfecture de Police de Paris. Toutefois, cette action renforcée n'écarte pas complètement les risques de fermeture des axes les plus sensibles, en raison notamment de leurs dénivelés.

Zoom sur la fermeture de l'autoroute A13

Les travaux de confortement du tunnel de Saint-Cloud nécessitent la fermeture de l'autoroute A13 entre le boulevard périphérique et l'échangeur de Vaucresson, dans le sens Paris-province, du 16 novembre 2026 au 31 août 2027. Le sens province-Paris restera ouvert à la circulation pendant cette période, à l'exception des deux mois de l'été 2027.

Ces travaux de confortement sont essentiels pour garantir la sécurité et la pérennité de cet ouvrage centenaire, construit selon des techniques anciennes. La réalisation de la ligne 15 Ouest du Grand Paris Express a conduit à anticiper ces travaux pour permettre le passage du tunnelier au cours de l'année 2027.

À la suite de l'annonce de cette fermeture en juillet dernier, la DiRIF a engagé, sous le pilotage du préfet de la région d'Île-de-France, préfet de Paris, une démarche de dialogue avec les collectivités et les acteurs du territoire, donnant lieu à la mise en place de mesures d'accompagnement adaptées aux problématiques locales. Pour en savoir plus, consultez la foire aux questions des travaux.



LE TRAITEMENT DE LA NEIGE ET DU VERGLAS

Sur la base des prévisions météo délivrées par les services de Météo-France, mais aussi par les stations météo installées sur le réseau et les patrouilles réalisées par les agents, la DiRIF décide du traitement le plus adapté à la situation, en fonction du type de précipitation et de l'état de la chaussée. On distingue ainsi deux grands types de traitement des routes : préventif avant l'apparition du phénomène et curatif pendant le phénomène et curatif pendant le phénomène.

L'INTERVENTION PREVENTIVE

Quand les prévisions météo annoncent des phénomènes hivernaux, les équipes de la DiRIF interviennent pour saler les autoroutes et routes nationales sur lesquelles ces phénomènes sont prévus.

Il s'agit de traiter l'épisode avant son apparition, pour empêcher ou retarder la formation de verglas sur la chaussée, ou pour empêcher que la neige ne tienne sur la chaussée.

La technique utilisée est l'épandage de sel ou de saumure (mélange d'eau et de sel) sur les chaussées, en veillant à adapter le dosage en fonction de la situation.

L'objectif est ainsi de limiter les situations où le traitement curatif est nécessaire, en intervenant juste avant l'événement météorologique, et si possible avant les heures de pointe de circulation.

L'INTERVENTION CURATIVE

Lorsque l'épisode neigeux est en cours ou en cas de verglas épais en formation, on recourt à des techniques curatives :

- **Pour la neige** : une fois la neige tombée, elle est raclée et évacuée avec des lames de déneigement installées sur les camions. Le plus souvent, un salage complémentaire permet de traiter la neige résiduelle. Le déneigement ne peut être réalisé qu'une fois la neige tombée. Les itinéraires doivent être dégagés pour que les engins de déneigement puissent circuler et évacuer la neige.
- **Pour le verglas** qui correspond à la congélation de l'eau préexistante : un mélange de sel et de saumure (bouillie de sel) permet de le traiter en fine couche (2 à 3 mm). L'action de salage est répétée si l'épaisseur de la glace augmente, mais saler ne sert plus à rien quand la couche de verglas est trop épaisse ou quand la température est trop basse.





Le sel ne déneige pas ! Au-delà d'une couche de neige peu épaisse, la seule technique efficace est d'évacuer la neige une fois qu'elle est tombée. Le sel ne fait pas fondre la neige qui tombe ou qui est déjà présente sur la chaussée ! L'action du sel n'est ni immédiate, ni définitive. L'usager doit donc toujours rester très vigilant lors d'un épisode hivernal, même après traitement de la route par les équipes de la DiRIF !

LES CONSEILS DE CIRCULATIONS

Lorsque les conditions climatiques rendent les routes difficilement praticables et dangereuses, il est nécessaire d'être informé et préparé pour éviter tout accident ou de rester bloqué sur un axe !

LES BONS RÉFLEXES POUR CIRCULER EN HIVER

Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun

- Vérifiez l'état du réseau de transports en commun régional sur l'application mobile d'Île-de-France Mobilités

Préparez votre itinéraire

- Consultez les prévisions météorologiques
- Vérifiez les conditions de circulation sur Sytadin et sur Bison Futé

Contrôlez l'état de votre véhicule

- Niveaux (huile, liquide lave-glace)
- Pression de pneus
- Éclairage
- Chauffage et ventilation
- Batterie

Adaptez votre conduite

- Réduisez votre vitesse
- Augmentez les distances de sécurité
- Évitez les manœuvres brutales
- Consultez les informations relayées sur les Panneaux à Messages Variables (PMV) du réseau
- Ne dépassez pas les engins de salage et de déneigement et facilitez leur passage

Soyez bien équipés

- Gilets haute visibilité et triangle de visualisation
- Chaînes ou équipements spéciaux
- Raclette
- Vêtements chauds
- Eau et nourriture

Si la route est bloquée

- Sur route, garez-vous sur le bas-côté
- Sur autoroute, ne stationnez pas sur la bande d'arrêt d'urgence, mais restez sur la file de droite, sauf indication contraire des services d'intervention ou des panneaux à messages variables
- Restez informés en consultant Sytadin et la radio 107.7 Île-de-France

Comment informe-t-on les usagers ?

Différents outils à destination des usagers permettent de les informer des conditions de circulation en temps réel : les panneaux à messages variables (PMV) sur le réseau, l'application Sytadin de la DiRIF, Bison Futé ainsi que les radios locales et partenaires comme 107.7 Île-de-France et Ici Paris Île-de-France.



Conception : DiRIF / Communication - Novembre 2026 - Mise en page : Christophe Lambletin - Parimage - Photographies : Amal Quasmi - Olivier Brunet - Pierre-Baptiste Delpuech - Illustrations : Noun project

Contact presse

Hélène Lambert, Directrice de la communication : contactmedias.dirif@developpement-durable.gouv.fr

PRÉFET
DE LA RÉGION
D'ÎLE-DE-FRANCE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction des routes d'Île-de-France (DiRIF)
15-17 rue Olof Palme, 94046 CRETEIL cedex

www.dir.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr
www.sytadin.fr

Certificat N°A 1607-9001

Dépôt légal : Novembre 2026
ISBN : 978-2-11-186476-4